

Le potentiel de pêche du Nouveau-Québec

Geoffrey Power et Roger Le Jeune

Volume 20, numéro 50, 1976

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021328ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021328ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Power, G. & Le Jeune, R. (1976). Le potentiel de pêche du Nouveau-Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 20(50), 409–428.
<https://doi.org/10.7202/021328ar>

Résumé de l'article

Les ressources piscicoles du Nouveau-Québec ont été exploitées depuis toujours par les Amérindiens (Indiens et Inuit) par la pêche de subsistance et la pêche domestique, pour lesquelles aucune statistique valable n'existe, mais dont on peut être sûr qu'elles n'ont pas affecté significativement les espèces touchées. Les deux dernières décennies ont vu la pêche industrielle et la pêche sportive surexploiter ponctuellement certains peuplements de poissons, particulièrement à la périphérie de la baie d'Ungava. Dans l'ensemble, cependant, le potentiel de pêche du Québec nordique demeure peu touché et la Conversion de la baie (de) James et du nord québécois, intervenue en 1975 entre les Indiens, les Inuit et les gouvernements du Québec et du Canada permet d'envisager que la gestion de ressources précieuses mais volumineuses, en raison de l'étendue du territoire et de l'abondance des plans d'eau qu'il recèle, s'organisera dans des conditions exceptionnellement avantageuses, dans un esprit de conservation et dans le cadre d'une rationalité dont on connaît peu d'exemples et dont les populations autochtones récolteront les bons effets.

LE POTENTIEL DE PÊCHE DU NOUVEAU-QUÉBEC *

par

Geoffrey POWER et Roger LE JEUNE

Centre d'Études nordiques, université Laval, Québec

Le territoire couvert par cet article comprend, sous le terme de Nouveau-Québec, les régions vastes, mal connues et à faciès diversifiés entourées par la mer d'Hudson, le détroit d'Hudson et la baie d'Ungava. Il renferme plusieurs longs fleuves, beaucoup de grands lacs et d'innombrables rivières, lacs, ruisseaux et étangs. Ces eaux sont peuplées d'un grand nombre d'espèces de poissons qui ont constitué une source sûre de nourriture pour les populations indigènes qui ont occupé ce pays après les glaciations.

Au cours des trois derniers siècles, les contacts de ces peuples avec des cultures européennes ont bouleversé les relations entre le poisson et l'homme. Des engins nouveaux et plus efficaces ont fait leur apparition chez les Amérindiens et le poisson y est devenu objet d'échange et de commerce. Le dernier quart de siècle a vu ces changements s'accélérer, par la généralisation de l'usage des fibres synthétiques pour les engins de pêche et l'expansion des transports aériens au Nouveau-Québec. Durant la décennie 1950-1960, des missions de prospection financées par le gouvernement canadien ont inventorié ponctuellement les ressources piscicoles du territoire et ont permis de lancer quelques entreprises de pêche industrielle, avec des succès inégaux et maints abandons rapides. Parallèlement, la demande sudiste croissante de pêche récréative a provoqué un mouvement estival vers les eaux nordiques et déterminé la mise en place d'installations d'accueil pour les milliers de pêcheurs « sportifs » qui y participent. Les besoins d'énergie et de minéraux et les entreprises qu'on a tenté et qu'on tente encore de lancer pour les satisfaire contribuent aussi, plus ou moins directement, mais toujours significativement, à modifier le contexte de l'utilisation des ressources piscicoles et, constatons le, à augmenter la pression qu'elles supportent. La Convention intervenue récemment entre les Indiens cris, les Inuit et les gouvernements

* Cet essai a été rédigé entre mai et août 1976, soit avant le dépôt d'un volumineux rapport faisant état d'une exploitation récente largement supérieure à l'évaluation faite ici de l'utilisation des ressources piscicoles des eaux continentales et périphériques du Nouveau-Québec. Aucun des éléments du dit rapport n'a donc été utilisé par les auteurs de la présente étude et n'a influencé, de quelque façon, leur appréciation des statistiques, le traitement qu'ils leur ont donné et les opinions qu'ils émettent sur le passé, le présent et l'avenir. Ce qui ne signifie pas qu'ils acceptent ou rejettent les résultats du travail du Comité de recherche sur les moissons indigènes, mais seulement qu'ils n'en discuteront éventuellement qu'après en avoir fait un examen approfondi. Voir *Research to establish present levels of harvesting by native peoples of northern Quebec, II-Inuit. The native harvesting research committee, 1976, 230 p. app.*

québécois et canadien a été l'occasion d'une prise de conscience de la nécessité de limiter ces pressions et, surtout, d'en rationaliser la distribution.

Nous avons cru apporter des matériaux utiles à l'édification de cette rationalisation en tentant une évaluation de l'exploitation passée et actuelle des ressources en cause et en essayant de prévoir le rôle qu'elles pourraient jouer dans le futur.

Nature et envergure des ressources

La documentation accessible et les renseignements dont nous disposons couvrent les formes marines, anadromes et dulçaquicoles, mais ne nous permettent pas de viser plus haut qu'à une évaluation très grossière des ressources piscatoriales du Nouveau-Québec.

En ce qui touche aux espèces marines, les plans d'eau qui baignent les côtes présentent un caractère arctique qui interdit de songer à y lancer de grandes pêches industrielles. Cette constatation découle de la faible productivité de ces eaux, que des observations, peu nombreuses, il est vrai, mais concordantes et portant sur de grandes étendues, ont mise en évidence tant dans le cas de la baie d'Ungava (Dunbar, 1952, Dunbar et Hildebrand, 1952) que dans celui de la baie de James et de la mer d'Hudson (Hunter, 1968) et pour l'ensemble du domaine marin arctique nord-américain (Dunbar, 1970). Quelques espèces marines (capelan, morue) pourraient retenir l'attention, mais aucune ne résiste à une analyse, même sommaire, de ses possibilités. Le capelan (*Mallotus villosus*) se trouve en abondance dans la baie de James et sur les côtes méridionales de la mer d'Hudson et, à l'occasion (Le Jeune, 1963), dans la baie d'Ungava. C'est un poisson petit, qui joue un rôle complémentaire dans le régime alimentaire domestique indigène, sur la côte occidentale hudsonienne (Hunter, 1968), mais qui ne peut prétendre à la commercialisation que sous la forme de farine de poisson ou de fertilisant (Dunbar, 1970). Spence (1972) ne le mentionne pas dans la liste des poissons utilisés par les Cris de Fort George, bien qu'on le rencontre à proximité.

La morue arctique (*Gadus ogac*) se trouve également dans ces eaux, mais elle est de petite taille, croît lentement et ne paraît être abondante nulle part. Elle entre généralement en faible quantité dans les pêches domestiques et n'a fait l'objet d'aucune pêche industrielle, contrairement à la morue atlantique (*Gadus morhua*) qui est quelque peu exploitée à la fin de l'été, dans la région de Killiniq, où les eaux arctiques du détroit d'Hudson disputent la place aux intrusions atlantiques. Cette pêche de rapport a été lancée en 1950, à titre expérimental (Dunbar, 1952) et fonctionnait encore, en 1970, avec trois trappes et un congélateur (Dunbar, 1970). Des projets d'expansion hauturière ont été élaborés pour ce secteur, mettant en cause la morue et le flétan du Groënland, sans que suite leur soit donnée.

On ne s'étonne guère, devant des promesses aussi peu emballantes, que personne n'ait encore tenté d'évaluer le potentiel de grande pêche des mers qui entourent le Nouveau-Québec.

Dans le cas des poissons anadromes, le tableau change. Durant l'été, ces espèces se trouvent généralement en mer, où leur sort n'est pas plus réjouissant que celui des formes proprement océaniques, mais, lors des migrations du printemps et de l'automne, elles se concentrent le long des côtes et dans les estuaires des fleuves, où elles tirent parti de pâturages littoraux souvent très riches. Ce comportement en facilite grandement la capture par les Amérindiens et les Inuit, tant pour l'alimentation domestique traditionnelle que dans le cadre d'entreprises commerciales ou industrielles. Au moins cinq espèces entrent dans cette catégorie, au Nouveau-Québec, soit l'omble chevalier (*Salvelinus salvelinus* ou *alpinus*) le saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*) l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*), le grand corégone (*Coregonus clupeaformis*) et le cisco (*Coregonus artedii*) avec quelques formes sans importance se retrouvant, occasionnellement, en eau saumâtre.

Les cinq espèces mentionnées se rattachent à la famille des Salmonidés, les trois premières étant plus abondantes dans la baie d'Ungava, les trois dernières affirmant leur présence en baie de James et dans la partie méridionale de la mer d'Hudson, tandis que l'omble chevalier se manifeste avec quelque vigueur dans l'intervalle hudsonien (mer et détroit). Leur importance séculaire dans l'alimentation autochtone s'est doublée, depuis trente ans en particulier, d'un intérêt commercial fondé largement sur l'exportation.

Nous ne possédons aucune évaluation d'ensemble des prélèvements dont elles ont fait l'objet, ni du potentiel d'exploitation qu'elles recèlent, seules de rares statistiques récentes (moins de vingt ans) étant disponibles et quelques études ponctuelles ayant été tentées au cours des deux dernières décennies. Les milieux côtiers, littoraux et estuaires se prêtent d'ailleurs impossiblement mal à de telles évaluations qui devraient, d'autre part, tenir compte d'éléments continentaux agissant souvent comme facteurs limitants ou perturbants : habitat hivernal restreint (lacs et cours d'eau), territoire de frai limité (spécificité, accessibilité), secteurs d'alevinage comprimés (nourriture, protection), régimes hydriques et climatiques irréguliers, etc, sans oublier la pêche elle-même, en eaux marines et continentales.

Des exercices de ce genre devraient se révéler moins malaisés en ce qui concerne les poissons confinés aux eaux douces du Nouveau-Québec, où plusieurs espèces se disputent, par abondance ou pour qualités propres, les faveurs de l'homme. Les lacs abritent surtout le corégone, le touladi (*Salvelinus namaycush*), l'omble chevalier, le catostome (*Catostomus catostomus*), le brochet (*Esox lucius*) et la lotte (*Lota lota*). Du côté de la Radissonie (territoire attenant à la baie de James) on signale également l'esturgeon (*Acipenser fulvescens*) et le doré (*Stizostedion vitreum*). Bien des représentants de ces espèces séjournent dans les fleuves, les rivières et les ruisseaux, où ils côtoient l'omble de fontaine et le ménomini (*Prosopium cylindraceum*.)

L'impuissance que nous avons avouée, en ce qui touche le potentiel piscatorial des formes marines et anadromes, n'atteint pas le même degré, dans le cas des poissons des eaux douces, et il ne nous paraît pas témé-

raire d'avancer quelques estimations, en partant des données aréales, hydrologiques, biologiques et statistiques accessibles et des connaissances que la tradition, la documentation et l'expérience mettent à notre portée pour étayer et rationaliser les extrapolations rétroactives ou prospectives.

La superficie des bassins de drainage des baies de James et d'Ungava et de la mer d'Hudson est de 876 000 kilomètres carrés, dont approximativement le tiers est formé de plans d'eau. En présumant que les trois-quarts de ce tiers soient convenables pour le poisson, l'aire productive couvrirait 219 000 km². La documentation scientifique abonde en bases d'évaluation de la production, qu'il s'agisse de valeurs réelles ou d'estimations extrapolées. Par exemple et pour nous en tenir à la région qui nous intéresse et à des secteurs voisins, Hunter (1968) fait état d'une productivité piscicole de 320 livres par mille carré et par année, qui aurait été attribuée au secteur baie de James – mer d'Hudson, pour les besoins de la gestion des ressources de pêche, sans mentionner ses sources. Parsons (1975), appliquant l'indice morphoédaphique de Ryder (1965), avance une estimation du potentiel piscicole du centre du Labrador, pour le réservoir Smallwood 2,23 kg/ha/an) et le lac Ten Mile, plus petit (2,64 kg/ha/an). Ces estimations locales sont portées (avec d'autres) au tableau 1, où figurent également les extrapolations correspondantes pour l'ensemble du Nouveau-Québec. Les quantités ainsi obtenues sont, évidemment grossièrement hors d'atteinte, car il est impensable que toutes les eaux soient soumises à un effort de pêche susceptible de rendre possible le prélèvement du maximum de la récolte potentielle (ou son équivalent, la capacité de renouvellement du cheptel), de telle sorte que, en pratique, les réserves de poissons d'eau douce du Nouveau-Québec demeurent virtuellement inexploitées.

Tableau 1

Évaluation du potentiel annuel de renouvellement des ressources piscicoles d'eau douce du Nouveau-Québec, en rapport avec des estimations locales diverses.

<i>Endroits</i>	<i>(sources)</i>	<i>Renouvellement potentiel (p) ou réel (r) (kg/ha/an)</i>	<i>Correspondance pour le Nouveau-Québec (kg/an) x 10⁷</i>
Lac Ten Mile (1)		2,64 (p)	5,8
Réservoir Smallwood (1)		2,23 (p)	4,9
Baie de James et mer d'Hudson (2)		0,56 (p)	1,2
Lac des Esclaves TNO (3)		1,61 (r)	3,5
Lac Athabaska, Alb-Sask. (3)		1,68 (r)	3,7
Lac Reindeer Sask. (3)		2,24 (r)	4,9
Lac Nipigon, Ont. (3)		1,20 (r)	2,6
Lac Wollaston, Sask. (3)		2,24 (r)	4,9
Lac Cree, Sask. (3)		2,24 (r)	4,9

(1) Parsons (1975) ;

(2) Hunter (1968) ;

(3) Ryder (1965)

Pêche de subsistance et pêche domestique

Ces expressions s'appliquent toutes deux à des efforts de capture de poissons destinés à la consommation des pêcheurs eux-mêmes et de leur famille, alors qu'il n'est pas question de vente ou de troc. La distinction que nous faisons entre elles vise l'application de techniques indigènes traditionnelles (subsistance) ou l'utilisation de méthodes et d'engins d'introduction récente et généralement plus efficaces (domestique).

Évidemment, les statistiques sont muettes sur la pêche de subsistance des temps anciens. Tout au plus peut-on déduire de la distribution des espèces, de la répartition du peuplement humain et des engins en usage que les Inuit, habitants du littoral maritime, devaient exploiter les poissons anadromes et, en particulier, l'omble chevalier, tandis que les Indiens, foncièrement forestiers, pêchaient surtout dans les eaux continentales. Dans une bonne mesure, d'ailleurs, la structure et le comportement des peuplements piscicoles nordiques favorisaient les indigènes.

La plupart des espèces ont un régime alimentaire varié, fondé sur l'opportunisme plutôt que sur la sélection, ce qui leur fait gober tout ce qui passe à portée de bouche, sauf le respect dû aux proies relativement trop volumineuses. En eau douce, elles sont généralement insectivores, mais le poisson s'y glisse souvent tandis que de petits oiseaux, des souris et des lemmings y entrent à l'occasion. En mer, les crustacés, les vers et les poissons forment la base d'une alimentation omnivore qui les expose à être capturées de bien des façons : hameçons, leurres, cabillots, etc.

Beaucoup d'espèces accomplissent des migrations qui les amènent à se concentrer en certains endroits, pendant quelque temps, à des fins d'alimentation (omble de fontaine, dans les rapides, en été) ou de reproduction (catostome, brochet au printemps ; corégone et omble, en automne). De même les déplacements saisonniers des poissons anadromes, entre la mer et l'eau douce les rendent vulnérables, au passage des estuaires et au-delà.

Le filet est certes l'engin qui permet de tirer le meilleur parti de ces comportements, et les habitants du Nouveau-Québec ne se sont pas privé de l'utiliser. On ignore d'ailleurs à quand remonte son emploi ici. Moussette (1973), qui a livré une étude des méthodes de pêche en usage chez les Amérindiens, est d'avis que le filet était employé dans la région des Grands-Lacs et dans la vallée du Saint-Laurent avant l'arrivée des Européens. On peut présumer que cette technique de pêche était également connue d'au moins quelques groupes indigènes nordiques et, même si des engins fabriqués de fibres de bois, de lanières de cuir ou de nerfs devaient être plus courts et moins efficaces que les filets de coton et de nylon que nous connaissons aujourd'hui, ils suffisaient à assurer la subsistance de petites cellules familiales.

Les prélèvements effectués à cette époque avec ces instruments primitifs n'affectaient que peu les peuplements, au sein desquels les causes de

mortalité demeuraient principalement la prédation, la maladie ou la sénilité (mortalité naturelle), par opposition à la mortalité d'exploitation. Une bonne partie de la biomasse de ces populations en équilibre stable était composée de poissons à croissance lente, gros et vieux, répondant bien aux appâts, facilement capturés au harpon ou au filet grossier, et dont la taille relativement grande en faisait des proies avantageuses pour l'alimentation humaine.

Lorsque les techniques européennes se répandirent graduellement en Amérique, sous la forme matérielle de crochets de métal et de fibres fines de coton et de chanvre, l'efficacité des efforts de pêche augmenta, et on ne peut douter que cette capacité nouvelle rendit les Amérindiens moins nomades et contribua à leur regroupement en cellules plus vastes que la famille. Il en résulta une intensification ponctuelle de la pêche et l'identification d'endroits et de périodes propices. Ainsi, malgré leur conversion à l'assimilation de produits alimentaires empruntés aux envahisseurs européens, les indigènes continuèrent à tirer le gros de leur ration de protéines des ressources animales du milieu, par la pêche autant que par la chasse.

Le passage de la pêche de subsistance à la pêche domestique, dont nous venons de décrire sommairement les causes et les effets, n'a pas entraîné, on le conçoit aisément, la mise en place d'un réseau de décompte des prélèvements piscatoriaux effectués par des groupes maintenant élargis, mais encore largement dispersés et tout aussi isolés qu'auparavant. Les évaluations qu'on peut en faire, même aujourd'hui, demeurent très approximatives. On s'en est rendu compte récemment, au cours des négociations entre les Amérindiens de la Radissonie et le gouvernement du Québec, qui ont conduit à la rédaction de la *Convention de la baie (de) James et du nord québécois*.

Les Indiens cris ont alors tenté d'étayer leur argumentation sur une estimation de l'utilisation qu'ils faisaient des ressources du milieu, y compris le poisson. Les résultats obtenus se trouvent en résumé dans l'essai de Spence *et al.* (1972) qui a recueilli des renseignements par des interrogations effectués au hasard statistique et par voie de questionnaires poussés. S'ajoutent à ces enquêtes certaines disponibilités documentaires et des observations d'auteur. Pour ne rien arranger, les résultats émanant de sources diverses n'ont pas été normalisées ni autrement rendues comparables ou assimilables, de sorte que nous avons dû procéder à des réalignements et à des ajustements, pour les critériser sur la base d'une année (tableau 2), ce qui nous oblige à fournir quelques explications justificatives et des commentaires appropriés.

Les valeurs déclarées par Spence pour Eastmain et Wemindji portent sur une période de quinze mois, comprenant deux étés. Nous avons amputé ces avancés d'un tiers, en présumant que le rendement de la pêche d'un été équivaut à peu près à celui du reste de l'année.

Saladin (1966, inédit, rapporté par Morissonneau, 1973) au cours d'une étude d'un an du régime alimentaire des Inuits de Kangirsujuaq (Maricourt, Wakeham) a estimé la consommation moyenne de poisson par adulte et par

Tableau 2

Évaluation de la production récente de la pêche domestique en quelques points du Nouveau-Québec.

<i>Agglomération (période)</i>	<i>Captures (en kilogrammes par habitant par année)</i>	<i>Source documentaire</i>
Fort George (juin 1971 @ mai 1972)	44,2	Spence et al (1972)
Eastmain (juin 1971 @ août 1972)	21,5	idem
Wemindji ou Nouveau-Comptoir (juin 1971 @ août 1972)	39,5	idem
Nichicun (1969-1970)	54,4	idem
Maricourt ou Wakeham ou Kangirsujjuaq (1965-1966)	26,6	Saladin (1966)

jour à 40,5 grammes. La conversion en équivalent de poisson frais nous amène à augmenter ce poids de 20%, pour tenir compte de l'éviscération, puis de 50% pour couvrir les pertes s'échelonnant entre la capture et l'ingurgitation (dessiccation, étêtage, putréfaction, alimentation canine).

La consommation, à Nichicun, paraît élevée par rapport aux autres endroits inscrits au tableau 2 et, surtout, en comparaison de celle de Fort George, où l'on fait état de la présence d'un fort contingent de corégones anadromes dans l'estuaire de la Grande Rivière. Nous ne savons pas lequel des avancés en cause devrait être mis en doute et, de toute façons, il importe peu, vu la grande marge d'erreur inhérente à ces estimations, que l'une ou l'autre s'avère plus ou moins exacte. Il suffit, dans l'état actuel des choses, que le tableau 2 livre les pointes d'une fourchette vraisemblable et indique que les Inuit consomment probablement moins de poisson que les Indiens de la Radissonie.

Par comparaison, une étude récente (Lombard, 1975) des ressources de pêche du nord-est du Manitoba a permis d'établir que, dans les établissements amérindiens bordant les fleuves Churchill et Nelson, la consommation de poisson varie de 11,6 à 36,8 kilogrammes par tête et par année. Il s'agit probablement là de communautés humaines socialement moins traditionnelles que celles du Nouveau-Québec et, donc, moins dépendantes des sources proximales d'aliments, d'où consommation moindre de poisson, en particulier.

En ce qui touche l'ensemble du Nouveau-Québec, nous proposons, comme estimation de la consommation domestique par habitant et par an-

née, 40 ± 15 kg pour les Indiens et 27 ± 10 kg pour les Inuit. En partant des relevés fournis par le Ministère des affaires indiennes et du nord canadien (MAINC, bureau régional de Québec), nous évaluons la pêche domestique de 1973 @ $377\,000 \pm 141\,000$ kg, dont 132 600 sont attribués aux Amérindiens du secteur méridional (Mistassini, Fort Rupert et Waswanipi). Ces débarquements, dont la valeur en argent dépasse largement le million de dollars, peuvent paraître mirobolants : ils correspondent à peine au centième des prélèvements annuels que les eaux douces piscicoles du Nouveau-Québec seraient, à notre avis, en mesure de supporter.

Pêche industrielle

De même qu'on ne peut souvent établir une distinction nette entre la pêche de subsistance et la pêche domestique, de même en est-il pour cette dernière face à la pêche industrielle, qui l'absorbe parfois.

Dès l'apparition des premiers postes de traite, le poisson fut mis à contribution par leurs habitants, qui n'auraient pas toujours pu survivre sans cet apport, pas plus qu'il n'aurait été possible de voyager, à cette époque et longtemps après, sans y recourir. Les agrès de pêche faisaient donc obligatoirement partie des marchandises qu'offraient la Compagnie de la baie d'Hudson et les autres traiteurs. L'efficacité des engins ainsi introduits incitait les autochtones à consacrer une part significative de leur temps et de leurs efforts à la capture des animaux à fourrure, dont la valeur commerciale était grande, mais dont la chair ne convenait pas toujours à l'alimentation. La pêche a donc, pendant longtemps, indirectement, par accumulation individuelle ou familiale ou par voie d'échange de produits, servi de support à d'autres activités, avant de devenir elle-même une opération spécifiquement rentable.

Le coup d'envoi vint en 1867, quand le harnachement et la pollution des fleuves d'Angleterre, suite à la révolution industrielle et au galop démographique, provoqua une réduction draconienne des peuplements de saumon et une augmentation du prix de cette denrée. La Compagnie de la baie d'Hudson s'engagea alors (Power, 1976) dans la pêche industrielle du saumon, dans l'estuaire du fleuve Koksoak, en aval du village de Kujjuaq (Fort-Chimo). Parallèlement et par la suite, des entreprises du même genre furent lancées au Labrador, dont certaines subsistent encore. Ailleurs, au Nouveau-Québec, l'omble chevalier a également été mis à contribution et il a acquis, depuis une quinzaine d'années, une importance commerciale plus grande que le saumon.

Dans des écrits anciens, on appelle souvent l'omble chevalier « saumon de Hearne », tandis qu'au Labrador, le nom d'omble de mer (seatrout) lui est donné (Andrews et Lear, 1956). Il s'agit sans doute de tentatives déliées de commerçants pour mousser la vente d'un poisson qui se conserve moins bien que le saumon atlantique. Dans le même ordre d'idée, on verra, vers 1963, l'omble de fontaine du lac Guillaume-Delisle (golfe de Richmond)

mis en marché sous le nom d'omble de mer, pour contourner un interdit de la loi de pêche du Québec (Le Jeune, 1964, a).

Au cours des années immédiatement postérieures à la Seconde Grande Guerre, les emplois étaient rares dans le nord québécois, et les indigènes ont dû se rabattre sur leurs ressources traditionnelles, dans un climat de catastrophe socio-économique. Entre 1945 et 1960, l'assistance sociale gouvernementale directe atteignit des niveaux alarmants, qui incitèrent le Ministère fédéral à une action rémédiatrice d'envergure. D'intéressants projets de mise en valeur des ressources naturelles renouvelables du milieu furent élaborés, dont la nécessité et la valeur avaient été admirablement pressenties et analysées par Dunbar (1952). C'est ainsi que le Ministère des affaires indiennes et du nord canadien (MAINC) encouragea, à partir de 1959, la pêche de l'omble chevalier, à la périphérie de la baie d'Ungava, en même temps qu'il menait une campagne de valorisation culinaire et gastronomique de ce poisson. Malheureusement, ces entreprises furent lancées sur la foi d'évaluations très sommaires des ressources et en l'absence de connaissances suffisantes de l'éthologie de cette espèce et de son potentiel de régénération. On trouvera dans les travaux de Le Jeune (1967, 1968), certains éléments de connaissance qui manquaient alors, des statistiques couvrant les années 1959 à 1967, et une analyse critique des actions entreprises au cours de cette période et de leurs résultats.

Le MAINC ressuscita, à compter de 1961, la pêche industrielle du saumon, dans les estuaires des fleuves Koksoak et Baleine, qui avait été abandonnée par la Compagnie de la baie d'Hudson en 1939 (Power, 1961), de même qu'il encouragea l'exploitation du lac Guillaume-Delisle (omble de fontaine anadrome, corégone, cisco, omble chevalier) de 1962 à 1964 (Le Jeune, 1964a) et du lac Mistassini (touladi, corégone, doré) à partir de 1961, entre autres plans d'eau (Le Jeune, 1964 b, c). Le tableau 3 regroupe des statistiques provenant de plusieurs sources et qui donnent une idée de l'ampleur des efforts, de leur étalement et de la faiblesse des résultats obtenus. On y décèle que les poissons anadromes étaient surtout visés et que les stocks d'omble chevalier se sont trouvés particulièrement touchés.

Pour autant que nous puissions en juger, les débarquements de poissons anadromes ont atteint un sommet en 1963, (environ 50 tonnes métriques). La valeur marchande de ces captures était de l'ordre de 150 000 dollars, dont approximativement le cinquième seulement revenait au pêcheur lui-même. Par exemple, en 1961, à Fort-Chimo, les pêcheurs ont touché 19% de la valeur de vente au détail du saumon produit, une autre fraction (3 – 4%) demeurant dans la localité sous forme de gages pour le nettoyage et l'emballage. Le revenu des producteurs, pour une saison de pêche de 4 à 5 semaines, s'établissait entre 100 et 400 dollars, ce qui met en évidence les caractéristiques communes aux pêches nordiques : la répartition inégale des revenus et le revenu moyen minime. Un groupe de travail bipartite (Canada – Territoires-du-Nord-Ouest, 1972) a attiré l'attention sur ces anomalies, lors de son examen des problèmes de la pêche dans le Grand lac

Tableau 3

Synoptique de la pêche industrielle au Nouveau-Québec.

<i>Endroit</i>	<i>Période</i>	<i>Captures (en kg/an)</i>			<i>Sources</i>
		<i>Saumon</i>	<i>Omble chevalier</i>	<i>Autres</i>	
Port-Nouveau-Québec	1894-1915	?	8750		Power (1976)
(Kangirsualujjuaq	1959-1961	1200	9300		Le Jeune (1968)
ou George River)	1962-1971	?	4400		Le Jeune (inédit)
Fleuve de la Baleine	1894-1915	5200	?		Power (1976)
(Whale River, Ungava)	1961-1967	2800	550		Le Jeune (1968)
Fleuve Kujjuaq	1914-1915	7150	?		Power (1976)
(Koksoak ou Fort-Chimo)	1961-1969	8400	800		Power (inédit) Le Jeune (1968)
Tasiujaq (Lac des	1962-1966		11200		Le Jeune (1968)
Feuilles ou Leaf Lake	1969-1971		9000		Le Jeune (inédit)
Fleuve Arnaud	1963-1967		12000		Le Jeune (1968)
(Kangirsu ou Bellin ou Payne)					
Lac Guillaume-Delisle	1962-1964		1360	7400	LE Jeune (1964a)
(Tasiujaq ou golfe Richmond)					
Lac Mistassini	1961-1965			30000	Le Jeune (comm. pers.)
Lacs Matagami, Goéland, Evans, etc	1961-1963			10000	Le Jeune (comm. pers.)

des Esclaves, dont la valeur frôlait le million de dollars, en 1970. Le Groupe avait noté que le revenu moyen brut de 184 pêcheurs était de 4 901 dollars, que 114 pêcheurs avaient gagné moins de 2 000 dollars et que 33 en retiraient plus de 10 000 dollars, ce montant étant considéré comme le minimum pour un pêcheur de métier, à cet endroit. De toute évidence, les artisans étaient trop nombreux et la pêche n'était, pour la plupart, qu'un mauvais substitut, temporaire ou occasionnel, de l'assistance sociale directe. C'est là, semble-t-il, un dilemme qui surgit fréquemment dans les cas d'exploitation de ressources en propriété collective (Hardin, 1968) et dont la solution n'est pas immédiatement apparente, dans les régions nordiques, où les autochtones perçoivent les richesses naturelles comme un héritage incontestable et accessible à tous. La question se complique du fait des coûts très élevés du transport et de la mise en marché, sans parler de l'absence totale de fonds de mise en valeur. Le commerce entre villages et la consommation locale apparaissent comme les états naturels d'un régime économique harmonieux, mais la rareté des emplois rémunérés détermine une insuffisance chronique des argents liquides nécessaires à son fonctionnement. Cependant, on peut espérer que le système coopératif, qui s'est

implanté depuis moins de vingt ans, arrivera à amorcer, au moins, un glissement significatif dans cette direction. En effet, les coopératives de villages agissent de plus en plus comme agents de commerce pour les produits locaux. Il s'ensuit une tendance à la spécialisation des producteurs dans certains domaines et une circulation parallèlement grandissante des espèces sonnantes pour le paiement de l'équipement et des denrées de consommation. En autant que des prélèvements d'un niveau excédentaire, par rapport aux besoins immédiats, sont autorisés par l'état des ressources elles-mêmes ou par la réglementation en vigueur et que les équipements de conservation ou de mise en réserve temporaires sont disponibles et accessibles, ce processus présente quelque avantage sur la traditionnelle économie d'autoconsommation. Il soulève cependant des questions juridiques, du fait des restrictions et des interdictions canadiennes et québécoises sur le commerce de certaines espèces, mais nous verrons ci-après que ces objections pourraient ne plus se poser.

En ce qui touche à la pêche industrielle en régions arctiques, ces em pêchements sont souvent calqués sur la législation en vigueur au sud et cette situation découle du fait que les mystères des processus biologiques proprement nordiques n'ont pas encore été tous percés, tant s'en faut. Citons trois exemples : a) le faible taux de croissance, qui retarde l'âge de la maturité sexuelle ; b) la fréquence réduite de participation aux fraies (une période sur deux ou plusieurs années) ; c) la longévité accrue de la plupart des espèces. Par ailleurs, la période de récupération post-fraie s'étend souvent sur des chronos d'une année ou plus, pendant lesquels le poisson demeure impropre à la moisson, et la production annuelle des populations en cause est généralement faible, par rapport à leur biomasse. De sorte que, même si l'on se trouve en présence de grandes quantités de poissons, dans les eaux nordiques vierges, la fraction qui peut en être prélevée sans affecter la pyramide démographique paraît étonnamment faible, ainsi qu'en témoigne l'effondrement rapide de plusieurs des pêcheries sou-mises à l'exploitation entre 1959 et 1965 (Le Jeune, 1968) et, avant comme après, à la périphérie du Nouveau-Québec. Le tableau se complique encore, du fait des interactions entre espèces dont les exigences écologiques se chevauchent et dont le maintien dépend, dans une bonne mesure, de la permanence d'un certain équilibre dans un ou plusieurs bassins hydrographiques, la pêche sportive apparaissant comme un facteur de rupture dont on aurait tort d'ignorer l'influence.

Pêche sportive

Tout comme les Inuit et les Indiens autochtones, les Euro-américains qui ont habité au Nouveau-Québec ou qui y ont voyagé, par exigence de métier ou pour d'autres raisons, ont dû pêcher, surtout pour subsister, et ce n'est que depuis un quart de siècle, à peine, qu'on peut parler de pêche récréative sur ce territoire, cette activité étant liée de près à la naissance et à l'évolution d'un réseau de transport.

L'impulsion initiale vint de l'après-guerre, quand les bases militaires américaines de Fort-Chimo (1942-1948) et de Poste-de-la-Baleine (1954-1964) devinrent successivement canadiennes puis civiles et que des entreprises prirent avantage de la disponibilité d'avions à bon marché et de l'abondance de pilotes de guerre pour rendre accessible d'immenses terres nordiques jusque-là inviolées. L'influence des militaires, premiers occupants de ces bases, n'est certes pas négligeable, car ce sont eux qui, au cours des années d'hostilités, ont découvert la grande richesse apparente des eaux nordiques, en saumon, en omble chevalier et en omble de fontaine. Plusieurs d'entre eux y sont revenus par la suite, à la seule fin d'y pêcher en détente, et l'un d'eux s'est même installé à demeure comme pourvoyeur, en 1956, sur le Kangirsualujuaq (George), le premier d'un groupe d'entrepreneurs dont la liste comporte maintenant une trentaine de noms et qui accueillent chaque année quelques milliers de clients.

Les difficultés d'expansion que connaît la pêche sportive au Nouveau-Québec sont attribuables à une saison courte, à une température capricieuse, à une logistique déficiente et au coût très élevé du séjour en hautes latitudes. Cependant, comme, malgré tout, un grand nombre de visiteurs de tous acabits ont prospecté le territoire et ses eaux, en dehors de tout contrôle administratif et scientifique, on peut dire sans risque d'erreur que la connaissance collective que les pêcheurs sportifs ont des eaux en cause dépasse largement la somme des renseignements dont disposent les scientifiques, et que la masse des poissons qu'on en tire échappe en grande partie à la statistique officielle. Le maintien d'une police efficace s'avèrerait prohibitivement onéreux et, malgré un effort récent, on ne peut guère franchir le seuil d'une affirmation de principe soutenue par quelques opérations ponctuelles de contrôle. La réglementation elle-même repose généralement sur les postulats de faible pression d'exploitation des ressources piscicoles et de compensation pour frais élevés de prélèvement, ce qui ne peut que conduire à l'établissement de contingents de capture et de limites de possession relativement hauts, par rapport à la productivité des eaux et du milieu nordique, qu'un achalandage grandissant, dont la pêche sportive est en bonne partie le motif, rend de plus en plus sujets à détérioration (ex. : coupe de bois pour campements) et à pollution (déchets de toute nature).

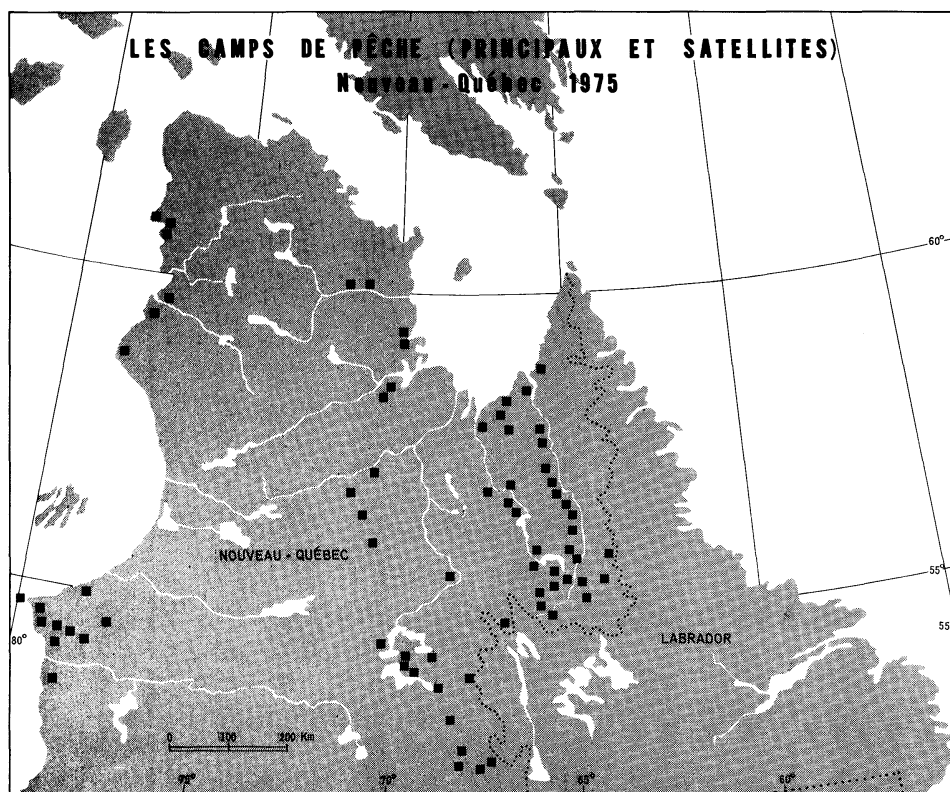
Quelles compensations les habitants du Nouveau-Québec obtiennent-ils de cette exploitation de leur milieu de vie par la pêche récréative ? Dans le cas de pêcheurs indépendants venant par la voie des airs, tout est généralement emporté du sud et il ne reste habituellement sur place, en échange de prises parfois inavouablement scandaleuses, que des contenants vides et des traces de passage peu reluisantes.

D'autres groupes feront directement appel à un support humain et logistique local (guides, embarcations, etc.), mais la pratique n'est pas courante au Nouveau-Québec et ne procure donc par un revenu significatif aux établissements indigènes. Le cheminement le plus fréquent et le plus sûr pour « réussir » son voyage de pêche nordique passe par un pourvoyeur (outfitter),

qui connaît le pays et les gens, fournit logement et nourriture et, au besoin, transport, vêtements et conseils. Par malheur, les autochtones, peu avertis des mœurs vacancières des méridionaux, ignorants de la valeur des ressources en question et, au surplus, démunis des substantiels capitaux individuels ou collectifs de financement qu'exige l'installation d'un pourvoyeur, ont été les derniers à prendre conscience des possibilités du milieu et à en organiser l'utilisation. Ils se retrouvent donc, sauf exception, dans les emplois temporaires de guides et de domestiques, sans accès aux fonctions de gérance. Ils jouent les mêmes rôles dans les quelques « clubs privés » qui accaparent le reste des bons points de pêche et des meilleurs territoires de chasse.

Les premiers permis officiels couvrant des installations de « clubs » et les opérations des pourvoyeurs au Nouveau-Québec datent de 1965, alors qu'une douzaine d'organisations s'identifièrent, dont plusieurs cependant, avec d'autres, fonctionnaient déjà, à l'exemple d'Arctic Anglers, créé en 1956. De 1965 à 1970, on assista à une expansion rapide qui fit grimper

Figure 1



Source: Service des locations du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec.

le nombre de permis à une trentaine (exactement 28 en 1974) dont la figure 1 permet de mesurer l'aire d'extension et la répartition de l'effort de pêche. C'est au cours de cette demi-décennie qu'apparurent les premiers établissements autochtones, dont il faut signaler l'entreprise des Indiens de la Radissonie, soutenue par le Ministère fédéral, celles des Inuit de Povungnituk et de Fort-Chimo, appuyées par des coopératives locales et la réussite individuelle de l'Inuk Willi Imulluk, de Kangirsualujjuaq (Port--Nouveau-Québec), sur les fleuves Georges et Korok.

Les espèces attrayantes sont le saumon de l'Atlantique (fleuves Georges, Baleine et Koksoak), l'omble chevalier, l'omble de fontaine et le touladi, largement répandus, et l'ouananiche, à distribution restreinte et ponctuelle. Pour les mettre à la portée des pêcheurs dits sportifs, les pourvoyeurs ont investi (valeur déclarée) des sommes allant de 438 000 dollars (1965) à un million et demi (1974).

Les captures que ces investissements ont entraînées peuvent être estimées à partir des déclarations volontaires des détenteurs de permis, dont les omissions et les imprécisions, laissent place, cependant, à de grandes probabilités d'erreur, sauf en ce qui touche le saumon, dont les adeptes rendent généralement des statistiques valables.

Le tableau 4 livre les poids annuels totaux et moyens dont font état les dossiers du Gouvernement du Québec (Ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche) pour la décennie 1965-1974. Pour obtenir la masse réelle des captures, ces valeurs devraient être pondérées de facteurs multiplicatifs dont nous n'osons pas avancer l'ordre de grandeur, pour tenir compte des prélèvements non déclarés et des excursions pirates sur l'ensemble du territoire.

Fait à noter, sans même qu'on leur apporte des ajustements correctifs à la hausse, la masse des captures sportives de saumon (tableau 4) se compare à celle des débarquements industriels (tableau 3), ce qui montre bien que la pêche à la ligne est devenu un moyen efficace de se procurer du poisson et que, dans certaines circonstances, elle est la méthode la plus valable de capture, comme dans les tronçons torrentueux des cours d'eau, où le filet est de peu d'utilité, malgré la présence de grandes concentrations de poissons. On perçoit même, là où cette pêche atteint une grande intensité, comme il arrive à proximité des nouveaux campements de pourvoyeurs et aux endroits réputés pour leur rendement, les peuplements piscicoles subissent une surexploitation, dont plusieurs exemples ont été rapportés pour les territoires nordiques. Un cas patent est celui qu'ont étudié Robertson et Dowler (1973) en ce qui touche la pêcherie d'omble chevalier de Tree River (golfe du Couronnement, TNO). Seuls les onze derniers kilomètres de ce fleuve sont accessibles à l'omble chevalier anadrome, et pourtant, la pêche domestique y a prélevé plus de 25 tonnes métriques d'omble par année, en 1963 et 1964, sans parler des pêcheurs sportifs qui s'y sont retrouvés à 35 par kilomètre de cours d'eau en 1964. Ce fut l'effondrement instantané, la

Tableau 4

Rendemen de la pêche sportive au Nouveau-Québec, de 1965 à 1974, selon les déclarations des pourvoyeurs autorisés (en kg).

Année	Espèces		Saumon		Autres	
	Ombles de fontaine					
	Poids total	Poids moyen	Poids total	Poids moyen	Poids total	Poids moyen
1965	16647				6395	
1966	20048		2529	5,0	4264	
1967	16828		2863	5,3	6713	
1968	6441		3954	5,3	1088	
1969	26671		8376	6,6	8029	
1970	22906		8387	5,2	7484	
1971	25084	1,8	7320	5,2	6577	2,4
1972	9117	1,3	10103	5,2	6169	1,9
1973	6622	0,7	11088	5,3	9798	2,0
1974	12474	1,3	9445	5,3	6758	2,5

pêche de 1965 ne rendant que 750 poissons, dont un cinquième seulement allait aux pêcheurs domestiques. De 1966 @ 1972, ceux-ci n'arrivèrent à se procurer que de 150 à 200 poissons par année et l'unique pourvoyeur qui fut toléré se vit imposer un contingent total de 500 ombles et une limite de deux poissons par pêcheur et par jour. La récupération s'avéra laborieuse, le poids moyen des captures déclinant graduellement jusqu'en 1968 avant de remonter, quatre ans plus tard, au palier de 1964.

Les exemples québécois ne manquent pas, comme en témoignent les statistiques publiées par Le Jeune (1968) pour les pêches d'omble chevalier des fleuves coulant vers la baie d'Ungava et, en particulier, du Kangirsualujuaq (Georges), où les pourvoyeurs de l'intérieur ont formulé des plaintes, dès 1960, à la suite du prélèvement d'environ 7 000 poissons en deux saisons, par la pêche industrielle lancée l'année précédente, dans l'estuaire. D'ailleurs, en 1962, cette pêche était abandonnée, après une troisième année désastreuse, et elle ne reprit que plusieurs années après, sous des restrictions de déconcentration et de contingentement qui lui assurent peut-être la pérennité, au prix d'une rentabilité aléatoire.

Ces mésaventures et d'autres leçons d'expérience nous donnent à croire que la croissance lente et la grande longévité du cheptel piscicole nordique ne permettent pas d'envisager que les prélèvements annuels pourraient dépasser le dixième de la biomasse sans que la capacité de récupération

immédiate soit mise en question et que, en ce qui concerne les populations d'ombles chevaliers et de touladis, le seuil du traumatisme profond soit atteint.

La règle d'or utilisée par la Direction du tourisme de l'Administration des Territoires-du-nord-ouest sur ces questions consiste à associer une longueur de ligne de rivage à la capacité d'accueil des pourvoyeurs (4 kilomètres par lit et par année) selon les recommandations d'un groupe d'étude (1972). On en arrive ainsi à répartir l'implantation des camps et l'effort de pêche de façon à rendre la surexploitation improbable, sinon impossible. Au Manitoba, les restrictions portent sur une superficie minimale (1 à 2 km² par pêcheur) et sur la reconnaissance d'un potentiel de pêche sujet à examen ultérieur (Lombard, 1975). La densité de fréquentation est ici de 5 ou 6 fois celle que permettent les Territoires, mais il faut reconnaître que le Manitoba est nettement avantagé aux plans du climat et de la productivité.

Le Québec n'a jamais édicté de lignes de conduite en ce domaine, mais, si jamais il s'y décidait, les critères devraient refléter les particularités et la précarité du potentiel des ressources aquatiques d'une région comme le Nouveau-Québec et, à cet effet, nous croyons que l'indice de nordicité proposé par Hamelin (1968) pourrait trouver là un autre champ d'application.

Qu'en sera-t-il demain ?

La prospective des pêches domestiques, industrielles et sportive au Nouveau-Québec est, au moment de cette tentative, une entreprise divinatoire. La Convention, dite de la baie (de) James et du nord québécois, intervenue entre des représentants des ethnies autochtones et les instances gouvernementales québécoises et canadiennes, date d'à peine un an et les effets en sont encore d'autant moins perceptibles que les dispositions n'en ont pas encore été légalisées et que les mécanismes d'application n'en sont toujours qu'à l'état de concepts nébuleux.

On peut tenir pour acquis, cependant, que les Cris et les Inuit auront un mot significatif à dire sur tous les aspects de la mise en valeur des ressources faunistiques (exploitation, recherche, gestion). La Convention prévoit, en effet, la mise en place d'une commission consultative permanente quadripartite (Indiens, Inuit, Québec, Canada) dont la juridiction couvrirait, entre autres domaines, les prélèvements indigènes, la réglementation de la pêche, le contingentement des permis allochtones et des pourvoyeurs, la pêche industrielle et la recherche.

Les principes de conservation des ressources et de protection du milieu sont sous-jacents à toutes les dispositions de la Convention. Les entités gouvernementales compétentes se voient confier la responsabilité de la protection du cheptel et du maintien des équilibres, par voie de contingentement ou autrement, les organisations autochtones retenant la possibilité d'édicter des mesures plus restrictives encore, sur le domaine territorial et aquatique

dont la gestion leur est consentie en exclusivité pour la chasse, la pêche et la trappe (terres de catégorie 1 et 2). La Convention leur reconnaît un droit général de moisson, sauf conflit avec le principe de conservation et respect des baux déjà en vigueur et des exigences du bien collectif. La vente aux allochtones du produit des prélèvements indigènes est interdite, sauf en ce qui touche la pêche industrielle autorisée. Les autochtones conservent un droit prioritaire d'exploitation jusqu'aux seuils des prélèvements actuels ou récents, en autant que le principe de conservation le permettra. Cela implique que des recherches, dont certaines sont déjà en cours, contribueront à établir ces seuils, qui serviront de base à une négociation ultérieure (vers 1980). Mentionnons enfin que des dispositions de la Convention encourageront la création d'entreprises autochtones d'exploitation industrielle et sportive des ressources et la formation d'agents de protection Indiens et Inuit.

Toute utilisation des ressources piscicoles sera donc conditionnée par cette Convention, y compris la pêche domestique, qui demeurera une activité courante de grande envergure, d'où naîtra le danger de surexploitation ponctuelle, au voisinage des agglomérations. Des règles de dispersion des efforts de pêche devront être élaborées et être sévèrement mises en vigueur, pour éviter des crises que la pêche industrielle ne promet pas d'apaiser, car elle recèle, croyons-nous, peu de promesses pour l'avenir. En effet, si le saumon demeure une valeur sûre, en baie d'Ungava, les faibles disponibilités risquent de faire naître un conflit entre la pêche industrielle et la pêche sportive de cette espèce. Quant à l'omble chevalier, il paraît incapable de supporter une pêche industrielle viable et devrait être réservé aux pêches domestique et sportive. Pour le reste, la faible productivité des eaux intérieures et l'éloignement des marchés permettent tout au plus d'envisager, pour l'instant, une pêche semi-commerciale répondant, en tout ou en partie, à une demande localisée à proximité des eaux productrices. À l'appui de ces prévisions, signalons que la pêche industrielle est en régression, dans les eaux nordiques (NWT, Task Force report, 1972 ; PM Associates, 1975 ; Lombard, 1975). Par exemple, on a enregistré des chutes de captures entre 1969 et 1973 au Manitoba septentrional, pour les quatre principales espèces de grande pêche, soit le corégone (36%), le doré (13%), le brochet (65%) et les ombles (74%). Les débarquements de 1973 n'atteignaient pourtant pas le tiers du potentiel reconnu, et on s'interroge sur l'efficacité de la pêche industrielle comme technique de prélèvement, dans le contexte socio-économique prévalant dans ces régions (Lombard, 1975).

Au Nouveau-Québec, le corégone présente un certain intérêt, dans les lacs méridionaux où la productivité est relativement élevée et où une pêche industrielle de cette espèce pourrait se révéler rentable, pourvu qu'elle soit réservée à l'activité et à la consommation autochtone. La grande pêche nordique n'a donc pas un avenir très prometteur, si l'on considère, en outre, qu'elle est constamment en butte aux attaques de la pêche domestique et de la pêche sportive, qui lui disputent victorieusement le mérite social et le bénéfice économique.

La pêche sportive, sur laquelle se greffe tout naturellement une industrie touristique, a incontestablement le vent dans les voiles au Nouveau-Québec. Le Jeune (1966, 1972) avait déjà acquis la conviction que l'avenir de ce territoire et de sa population passait par ce modèle plutôt que par la voie de l'industrie minière, et les tendances récentes dont nous avons fait état précédemment concourent à étayer cette vision des choses, qui faisait largement appel à une prise en main, par les populations autochtones, des moyens de production et de contrôle des exploitations liées aux ressources faunistiques et, en particulier, au poisson.

De toute évidence, et la Convention en fait éloquentement foi, les Indiens et les Inuit entendent s'approprier une part significative des revenus touristiques et, dans cette optique, pourraient en venir à limiter l'accès aux ressources récréatives aux visiteurs qui recourront à leurs services ou à ceux des pourvoyeurs reconnus.

Pour quelques années encore, l'incertitude de l'avenir freinera les investissements, à l'avantage des autochtones, dont il n'est pas dit, cependant, qu'ils sauront profiter de cette période de flottement pour occuper l'espace et mener à bien leurs entreprises, comme pourvoyeurs, logisticiens et administrateurs, dans le cadre d'une politique touristique qui devrait voir les concepts de limites de captures ou de possession et de chasse aux trophées céder le pas à la notion de séjours récréatifs centrés sur l'aventure nordique vécue (Régier, 1976), des expériences de nordicité mettant en valeur la marche, l'embarcation légère, le campement de nature, la cuisine indigène et la connaissance que possèdent les autochtones des composantes du milieu. Le visiteur serait initié à la flore, à la faune, à la géographie, à l'histoire et aux coutumes locales, au cours d'excursions qui feraient appel à ses qualités physiques et mentales, plutôt qu'à son seul crédit bancaire. Il ne devrait plus être exclusivement nécessaire, pour pratiquer la pêche dans les territoires nordiques, d'être riche et, corrélativement, âgé, voire sénile et alcoolique.

Des randonnées de ce genre, comportant un séjour en nature, l'acquisition de connaissances écologiques, quelques douleurs musculaires et une touche de culture amérindienne ou inuite, pourraient être organisées de façon à minimiser les agressions sur les ressources halieutiques et cinégétiques, si on y appliquait la règle de ne prélever que ce qui peut être consommé sur place.

Et surtout, cet agencement inciterait Indiens et Inuit à récupérer un fond ancestral de procédés et de traditions dont la réanimation serait un élément essentiel du programme dont nous suggérons les grandes lignes, en réaffirmant notre conviction que l'avenir des populations indigènes du Nouveau-Québec repose largement sur la pêche sportive et sur la réalisation de quelques idées originales, auxquelles elle pourrait être alliée pour étayer une mainmise autochtone sur des ressources précaires, sans doute, mais quand même capable d'assurer une survie digne à des petits peuples auxquels le Québec a reconnu, enfin, droit de cité.

REMERCIEMENTS

Nous exprimons des remerciements bien sentis aux nombreux collègues, collaborateurs et correspondants dont nous avons utilisé les idées, les renseignements et les statistiques dans cet essai de synthèse et de prospective, et particulièrement nos amis du Service de la faune du Québec, d'Environnement-Canada, du Ministère des mines, des ressources et de la gestion de l'environnement du Manitoba, du Centre d'études nordiques et de l'université Laval. Nous assumons l'entière responsabilité des mauvais traitements infligés aux éléments de connaissance et de réflexion dont ils nous ont fait cadeau.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDREWS, C.W. et E. LEAR (1956) The biology of Arctic Char (*Salvelinus alpinus* L) in Northern Labrador. *J. Fish. Res. Bd. Canada* 13 (6) : 843-860.
- DUNBAR, M.J. (1952) The Ungava bay problem. *Arctic* 5 (1) : 4-16.
- DUNBAR, M.J. et H.H. Hildebrand (1952) Contribution to the study of the fishes of Ungava bay. *J. Fish. Res. Bd. Canada* 9 (2) : 83-128.
- DUNBAR, M.J. (1970) On the fishery potential of the sea waters off the Canadian North. *Arctic* 23 (3) : 150-174.
- Federal-Territorial task force (1972) *Where to now? Fisheries development in the Northwest Territories*. Section I, April 1972, 23 pages. Section II, November 1972, 70 pages.
- HAMELIN, L.-E. (1968) Un indice circumpolaire. *Annales de géographie*, (422) : 414-430.
- HARDIN, G. (1968) The tragedy of the commons. *Science*, 162 : 1243-1248.
- HUNTER, J.G. (1968) Fishes and fisheries, in *Science, History and Hudson bay* (C.S. Beals, ed.), Ottawa, Queen's Printer, Part III : 360-378.
- LE JEUNE, R. (1963) *Contribution à l'étude de l'omble chevalier du Kagnersouloudjouark*. Université Laval (Thèse M. Sc.), 58 pages.
- LE JEUNE, R. (1964, a) Rapport d'opérations du district d'aménagement de l'Ungava. Service de la faune du Québec, *Rapport no 3* : 253-256.
- LE JEUNE, R. (1964, b) Inventaire de la faune ichtyologique du lac Assinics (1962). Service de la faune du Québec, *Rapport no 3* : 257-268.
- LE JEUNE, R. (1964, c) Inventaire ichtyologique du lac Mistassini. Service de la faune du Québec, *Rapport no 3* : 349-422.
- LE JEUNE, R. (1966) *Utilisation des ressources biologiques du Nouveau-Québec*. Direction générale du Nouveau-Québec, Min. des richesses naturelles, 35 pages, appendice.
- LE JEUNE, R. (1967) *L'omble chevalier anadrome du Kagnersouloudjouark*. Service de la faune du Québec, Bulletin 10 : 45 pages.
- LE JEUNE, R. (1968) La pêche industrielle sur les côtes du Nouveau-Québec. *Inter-Nord*, 10 : 125-129.
- LE JEUNE, R. (1972) *Nouveau-Québec 1972*. Mémoire de programme. Ministère des richesses naturelles (DGNQ), 80 pages, appendices.
- Lombard North Group Ltd (1975) *A fishery resource allocation study N.E. Manitoba*, 115 pages, appendices.
- MORISSONNEAU, C. (1973) Bien-être et consommation chez les Esquimaux du Nouveau-Québec : un problème communautaire. *Cah. Géogr. Québec* 17 (41) : 263-281.
- MOUSSETTE, M. (1973) La pêche au filet maillant chez les Indiens de l'est du Canada. *Recherches amérindiennes au Québec*, 3 : 41-67.
- PARSONS, R.F. (1975) *The limnology and fish biology of Ten Mile lake, Labrador*. Tech. rep NEW/T-75-3, Envir.-Canada, Fisheries and Marine service, 75 pages.
- P.M. Associates Ltd (1975) *Fisheries resource allocation project for the South Indian lake area*. Dept Mines, Resources Env. Manag. Manitoba, 295 pages (manuscrit).
- POWER, G. (1961) Salmon investigations on the Whale river, Ungava, in 1960 and the development of an Eskimo fishery for Salmon in Ungava bay. *Arctic* 14 (2) : 119-120.
- POWER, G. (1976) History of the Hudson's Bay Company salmon fisheries in the Ungava bay region. *Polar Record* 18 (113) : 151-161.
- REGIER, M. (1976) *Science for the scattered fisheries of the Canadian interior*, *J. Fish. Res. Bd. Can.*, 33 : 1213-1232.

- ROBERTSON, M.R. et D.H. DOWLER (1973) *The history of exploitation of the arctic char of Tree river, Northwest Territories*. Comm. au CCRPC (CCFFR), Halifax, 10 pages, 4 figures (manuscrit).
- RYDER, R.A. (1965) A method for estimating the potential fish production of north-temperate lakes. *Trans. Amer. Fish. Soc.*, 94 (3) : 214-218.
- SALADIN, B. (1965) Enquête alimentaire chez les Esquimaux de Maricourt-Wakeham. (Com. pers., 1976).
- SPENCE, J.A. (1972) *Not by bread alone*. Document du Groupe de travail de la baie de James formé par l'Association des Indiens du Québec et l'Association des Inuit du Nouveau-Québec, 141 pages.

RÉSUMÉ

POWER, Geoffroy et LEJEUNE, Roger : Le potentiel de pêche du Nouveau-Québec.

Les ressources piscicoles du Nouveau-Québec ont été exploitées depuis toujours par les Amérindiens (Indiens et Inuit) par la pêche de subsistance et la pêche domestique, pour lesquelles aucune statistique valable n'existe, mais dont on peut être sûr qu'elles n'ont pas affecté significativement les espèces touchées. Les deux dernières décennies ont vu la pêche industrielle et la pêche sportive surexploiter ponctuellement certains peuplements de poissons, particulièrement à la périphérie de la baie d'Ungava. Dans l'ensemble, cependant, le potentiel de pêche du Québec nordique demeure peu touché et la Convention de la baie (de) James et du nord québécois, intervenue en 1975 entre les Indiens, les Inuit et les gouvernements du Québec et du Canada permet d'envisager que la gestion de ressources précaires mais volumineuses, en raison de l'étendue du territoire et de l'abondance des plans d'eau qu'il recèle, s'organisera dans des conditions exceptionnellement avantageuses, dans un esprit de conservation et dans le cadre d'une rationalité dont on connaît peu d'exemples et dont les populations autochtones récolteront les bons effets.

MOTS-CLÉS : Ressources piscicoles, Nouveau-Québec.

ABSTRACT

POWER, Geoffrey et LEJEUNE, Roger : The fishery resource of Nouveau-Québec.

The fishery resources of Nouveau-Québec have been used for centuries by the Amerindians (Indians and Inuit) through subsistence and domestic fishing activities, for which no reliable statistics are available but which did not significantly exploit the potential yield of any species. Over the last twenty years, commercial and sport fisheries have overexploited certain areas, specially along the shores of Ungava bay, but the total potential yield of northern Québec remains virtually untouched. The James bay Convention (1975) negotiated by the Indians, the Inuit and the governments of Québec and Canada raises hopes for a rational management of this precarious resource, from which the amerindian population looks forward to deriving economical advantages and social benefits.

KEY WORDS : Fishery resource, Nouveau-Québec.